

ASSURÉ

# Tarifs des consultations

21 février 2024



Depuis le 1er novembre 2023, le tarif des consultations des médecins généralistes et spécialistes conventionnés avec l'Assurance Maladie ont augmenté de 1,50 euro en métropole et de 1,80 euro dans les départements et régions d'outre-mer (Drom).

## LES MODIFICATIONS DE TARIFS DES CONSULTATIONS DEPUIS NOVEMBRE 2023

Le tarif d'une consultation de médecin généraliste de secteur 1 (tarif « Sécu » dit « opposable », sans dépassement d'honoraires, appliqué par 94 % des généralistes) est de 26,50 €, contre 25 € auparavant.

La consultation de base des médecins de secteur 2 (tarif « Sécu » dit « libre ») ayant signé un contrat destiné à limiter leurs dépassements d'honoraires (contrat Optam ou Optam-CO) est passée de 30 € à 31,50 €.

Elles n'ont pas d'impact financier pour les patients qui ont une complémentaire santé dès lors qu'ils ont déclaré un médecin traitant.

La répartition entre la part remboursée par l'Assurance Maladie obligatoire (70 %) et la part remboursée par la complémentaire santé (30 %) est restée inchangée.

### Pourquoi passer par son médecin traitant ?

Lorsqu'un patient consulte un spécialiste auquel il a été adressé par son médecin traitant, l'Assurance Maladie prend en charge 70 % du tarif « Sécu » moins la participation forfaitaire (1 €).

En dehors de ce parcours de soins, le niveau de prise en charge d'une consultation par l'Assurance Maladie se situe à 30 % seulement au lieu de 70 %.

Cette différence de niveau de prise en charge a pour but d'inciter les patients à recourir à leur médecin traitant. Le rôle de celui-ci est en effet d'orienter au mieux son patient, selon son besoin, dans son parcours de soins.

## DES TARIFS POUR LES CONSULTATIONS COMPLEXES

Plusieurs tarifs de consultations ont été instaurés ou augmentés pour répondre aux différents besoins des patients et prendre en compte les pratiques des médecins. Ils s'appliquent à des consultations complexes et très complexes exigeant davantage de temps et d'attention comme, par exemple, le suivi d'un diabète gestationnel.

### Les imprévus ne préviennent pas, les patients oui !

Adopter le réflexe de prévenir son professionnel de santé en cas d'empêchement pour se rendre à un rendez-vous est essentiel. Par téléphone, mail, ou sur les plateformes de rendez-vous en ligne... le plus tôt sera le mieux. Le professionnel de santé pourra ainsi réorganiser sa journée et accorder du temps à un autre patient.

Retrouvez d'autres bons réflexes sur [bonsreflexes.ameli.fr](https://bonsreflexes.ameli.fr)

#### Sites utiles

 [Assurance Maladie - Médecins libéraux : la convention 2016](#)

 [Assurance Maladie - Annuaire santé](#)

#### Lire aussi

• > [Comprendre la participation forfaitaire](#)

• > [Qu'est-ce que le ticket modérateur ?](#)

Ce site utilise des cookies qui nous permettent de vous proposer une navigation optimale, de mesurer l'audience du site et de nos campagnes de communication, ainsi que de vous proposer des vidéos.

Tout accepter Tout refuser Personnaliser

[En savoir plus sur la politique de protection des données personnelles](#)